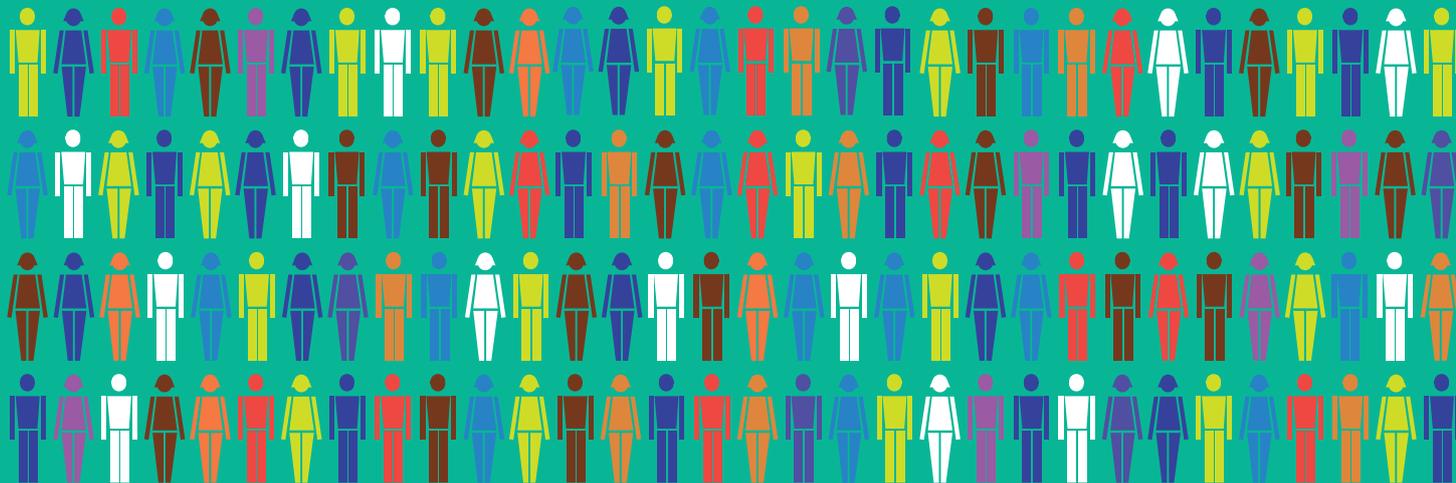




MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ÉGALITÉ DANS LA POCHE CHIFFRES-CLÉS - MARS 2023



Sommaire

> 1. Violences sexistes et sexuelles	p. 3
> 2. Égalité économique	p. 5
> 3. Précarité et droits sociaux	p. 6
> 4. Santé des femmes	p. 7
> 5. Parité politique	p. 7
> 6. Éducation et jeunesse	p. 8
> 7. Culture, médias et sports	p. 9
> Focus Outre-mer	p. 9
> Focus territoires	p. 10
> La politique publique Égalité en chiffres	p. 11

1. VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Violences au sein du couple

- Plus d'1 femme sur 6 (15,9 %) déclare avoir été victime de violences physiques ou sexuelles commises par un partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. Plus d'1 femme sur 4 (27 %) déclare avoir été victime de violences psychologiques.
- En 2021, 122 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire.
- En 2021, les services de la police et de la gendarmerie ont enregistré 207 743 victimes de violences conjugales (87 % de femmes), soit une augmentation de 21 % par rapport à 2020.

Grenelle des violences conjugales

- Sur les 54 mesures issues du Grenelle des violences conjugales lancé le 3 septembre 2019, 46 sont effectives et 8 sont en cours de réalisation. Au total, 100 % des mesures issues du Grenelle ont été engagées.
- Au 2 septembre 2022, on compte : 9 038 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences (+80 % depuis 2017, 11 000 d'ici fin 2023) ; 417 intervenants sociaux en commissariats et brigades de gendarmerie (600 d'ici 2025) ; 3 211 téléphones grave danger (TGD) attribués ; 797 bracelets anti-rapprochements (BAR) actifs au 1^{er} août 2022 ; 157 000 policiers et gendarmes formés.
- 30 centres de prise en charge des auteurs (CPCA) de violences conjugales ouverts depuis 2020.

Sexisme et violences sexistes et sexuelles hors partenaire

- Les femmes sont les premières victimes de violences sexuelles : près d'1 femme sur 6 (16,8 %) déclare avoir été victime de violences sexuelles par non-partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans. 65 % des femmes victimes étaient âgées de 18 à 29 ans au moment des faits.
- En 2021, les services de la police et de la gendarmerie ont enregistré 22 431 victimes de viols ou tentatives de viol (dont 88% de femmes), et 28 947 victimes d'agressions sexuelles (dont 86 % de femmes).
- 89 % des auteurs impliqués dans les violences sexuelles par non-partenaire subies depuis l'âge de 15 ans sont des hommes (victimes femmes et hommes).
- Sur la période 2020-2021, les services de la police et de la gendarmerie ont enregistré 3 670 outrages sexistes, contravention prévue à l'article 621-1 du Code pénal créé par la loi n°2018-703 du 3 août 2018.

Violences intrafamiliales avant l'âge de 15 ans

- Plus d'1 femme sur 5 (21 %) et 1 homme sur 6 (17 %) déclarent avoir subi au moins une fois, avant l'âge de 15 ans, une violence exercée par un membre de la famille, qu'elle soit psychologique, physique ou sexuelle.
- 6 % des femmes et près de 2 % des hommes déclarent des violences sexuelles. 12 % des femmes et des hommes déclarent des violences physiques.

Violences sexistes et sexuelles au travail

- 38,5 % des femmes déclarent avoir été victimes de comportements sexistes ou sexuels au travail au moins une fois dans leur vie professionnelle, dont 15,2 % dans le cadre de leur emploi actuel.
- Les salariés du privé (70 % des victimes), les femmes cadres (17% des victimes), les hommes employés (23 % des victimes) et les contrats précaires (31 % des victimes) sont surreprésentés parmi les victimes.

Système prostitutionnel

- **87 % des victimes de la traite des êtres humains pour une exploitation sexuelle sont des femmes.** 35 % ont moins de 30 ans et 2 sur 10 étaient mineures au début de l'exploitation. 97 % sont exploitées dans un réseau de traite.
- Au 1^{er} janvier 2023, **643 personnes sont en parcours de sortie de prostitution (PSP)**, accompagnement par des associations agréées prévu par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel. **Depuis 2017, 1 242 personnes ont suivi ou sont en cours de suivi d'un parcours de sortie de prostitution.**
- **90 commissions départementales** ont été installées sous l'autorité des préfets, dont 56 avec PSP.

Mutilations sexuelles féminines et mariages forcés

- Le nombre de femmes excisées vivant en France est estimé à **125 000 au milieu des années 2010**. Les mutilations sexuelles concerneraient **0,9 % des femmes en France**.
- **190 personnes auraient été victimes de mariages forcés** en France en 2021, dont 98 % de femmes.

2. ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE

Emploi et temps de travail

- 14,5 millions de femmes participent au marché du travail en 2022.
- Le taux d'activité des femmes demeure inférieur à celui des hommes : **70 % des femmes âgées de 15 à 64 ans sont actives en 2021** (76 % des hommes). La part des femmes inactives a été divisée par quatre depuis 1968.
- En 2021, **1,14 millions de femmes actives sont au chômage** (taux de chômage : 7,8 %) et 1,22 millions d'hommes actifs (taux de chômage : 8 %).
- **1 femme salariée sur 4 (28,1 %) est à temps partiel**, contre moins d'1 homme sur 10 (7,6 %) en 2021. 50,8 % des femmes salariées à temps partiel le sont pour raisons familiales ou de santé.

Mixité des métiers

- En 2021, **41,1 % des femmes en emploi sont employées**, contre 11,9 % des hommes. **18,7 % des femmes sont cadres**, pour 24,3 % des hommes.
- En 2018, on ne compte que 2,4 % d'hommes assistants maternels, 4,8 % aides à domicile. Les femmes ne représentent que 2,2 % des ouvriers automobile, 3 % des ouvriers du bâtiment. Les femmes représentent **23 % des salariés du numérique** (2017).

Écarts de rémunération et instances dirigeantes

- En 2019, le salaire moyen net en EQTP des femmes du secteur privé est **16,1 % inférieur à celui des hommes** (18,6 % en 2000). En moyenne, **les femmes touchent 409 € nets par mois de moins que les hommes** (salaire net en EQTP dans le secteur privé, 2020).
- **Les femmes ne représentent que 21,3 % des 1 % de salariés les mieux rémunérés** en France en 2020 (secteur privé).
- **Les conseils d'administration des grandes entreprises sont quasi-paritaires avec 45,2 % de femmes** (SBF 120, 2020). La parité progresse sein des comités exécutifs ou de direction : 22 % de femmes en 2020. La loi Rixain du 24 décembre 2021 prévoit 30 % de femmes dans ces instances d'ici à 2027, puis 40 % d'ici à 2030.

Index de l'égalité professionnelle et Label Égalité professionnelle

- La note moyenne à l'Index est **86/100 en 2022** (+ 1 point par rapport à 2021). **92 % des entreprises** devant calculer et publier leur Index (toutes les entreprises de 50 salariés et +) ont obtenu en 2022 une note supérieure ou égale à 75 points sur 100.
- Au 1^{er} janvier 2023, **53 institutions publiques et 59 entreprises privées ont obtenu le Label Égalité professionnelle**. L'ensemble des ministères sont labellisés.

Entrepreneuriat des femmes

- En 2019, **les femmes représentent 42,2 % des micro-entrepreneurs**, 26,2 % des gérants majoritaires de société. Les femmes micro-entrepreneures perçoivent en moyenne un revenu d'activité annualisé 16,2 % moins élevé que celui perçu par les hommes entrepreneurs.
- **6 plans d'actions en faveur de l'entrepreneuriat par les femmes (PAREF)**, déclinaisons locales du 4^e accord-cadre État-BPI France 2021-2023, sont actifs à la fin 2022.
- **9 régions ont signé un contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 comprenant des dispositions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes**.

Fonction publique

- **62,7 % des 5,61 millions d'agents de la fonction publique sont des femmes au 31 décembre 2019** (46,3 % dans le secteur privé). Les femmes représentent 42,4 % des effectifs de catégorie A+ ; 66,2 % des effectifs de catégorie A ; 52,2 % de catégorie B ; et 64 % de catégorie C au 31 décembre 2019.
- La fonction publique d'État (FPE) compte 56,6 % de femmes ; la fonction publique territoriale (FPT) 61,3 % de femmes. **La fonction publique hospitalière (FPH) constitue le versant le plus féminisé (78 % de femmes).**
- En 2020, le salaire net en équivalent temps plein des femmes dans la FP est inférieur de **11,8 %** à celui des hommes.

3. PRÉCARITÉ ET DROITS SOCIAUX

Pauvreté

- **4,9 millions de femmes vivent sous le seuil de pauvreté** (4,3 millions d'hommes) en 2019. Les femmes représentent **53 % des personnes vivant en ménage modestes ou pauvres.**

Minima sociaux

- On compte **4,29 millions de bénéficiaires d'au moins un minimum social fin 2020.**
- **Les femmes représentent 49 % des allocataires du RSA** (96 % des allocataires du RSA majoré), **56 % de la prime d'activité** (91 % de la prime d'activité majorée), **49 % de l'allocation adulte handicapé** et **47 % de la Garantie Jeunes** en 2020.

Familles monoparentales

- La France compte **2 millions de familles monoparentales**, parmi lesquelles **1,6 million ont à leur tête une femme (82 %).**
- Sur 100 enfants, 25 vivent en famille monoparentale, 66 en famille « traditionnelle », 9 en famille recomposée.
- **40,5 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté**, soit 2,6 fois plus que les familles « traditionnelles » (2018).
- **Les familles monoparentales représentent 1/3 des bénéficiaires du RSA. 802 000 familles** bénéficient de l'allocation de soutien familial (ASF) en 2019.

Retraite

- La France compte **16,9 millions de retraités, dont 53 % de femmes.**
- En 2020, la **pension brute de droit direct** (y compris majoration pour 3 enfants ou plus) **des femmes s'élève en moyenne à 1 154 € par mois**, soit 777 € de moins que les hommes (1 931 €).
- En 2016, **5 femmes sur 10 disposent d'une pension majorée par un dispositif de minimum de pension**, contre 3 hommes sur 10.
- Les femmes représentent **55,8 % des allocataires du minimum vieillesse** en 2020.

Handicap

- **Les femmes représentent 56 % des personnes en situation de handicap en 2020.**
- **45 % des femmes en situation de handicap sont en emploi en 2020.** 46 % des femmes en situation de handicap en emploi travaillent à temps partiel en 2020 (contre 27 % pour les femmes valides).
- **38 % des femmes en situation de handicap présentent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale**, contre 32 % des hommes en situation de handicap (2018).

4. SANTÉ DES FEMMES

Espérance de vie et état de santé

- L'espérance de vie à la naissance des femmes est de **85,2 ans** et celle des hommes de 79,3 ans en 2022 (données provisoires).
- 65 % des femmes déclarent un bon ou très bon état de santé général, contre 68,6 % des hommes.
- On compte **58 000 nouveaux cas de cancers du sein par an, 2 920 nouveaux cas de cancers du col de l'utérus** (2018).
- Les maladies cardiovasculaires sont la 1^{ère} cause de mortalité chez les femmes.

Interruption volontaire de grossesse (IVG) et contraception

- **223 282 IVG ont été réalisés en 2021**, soit **15,5 IVG pour 1 000 femmes** âgées de 15 à 49 ans (France entière).
- **71,8 % des femmes ont recours à une méthode médicalisée pour assurer leur contraception** en 2017 (15-49 ans). 33,2 % utilisent la pilule contraceptive, 25,6 % le stérilet, 15,5 % le préservatif, 8 % n'utilisent aucune méthode contraceptive.

Endométriose

- On estime que **10 % des femmes sont touchées par l'endométriose** en France. Le délai moyen entre les premiers symptômes et le diagnostic est de **7 ans**.

Précarité menstruelle

- **15 % des femmes en France déclarent avoir été confrontées à la précarité menstruelle**, c'est-à-dire au manque d'accès, par manque de moyens matériels, à des protections hygiéniques en nombre suffisant pour avoir une hygiène décente.

Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle

- Au 31 décembre 2022, on compte **150 EVARS (Espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle)** présents sur le territoire.

5. PARITÉ POLITIQUE

Parlement et exécutif

- L'Assemblée Nationale compte **37,6 % de femmes députées** et le Sénat **34,8 % de sénatrices** (juin 2022).
- Yaël Braun-Pivet est devenue la 1^{ère} femme présidente de l'Assemblée Nationale en 2022.
- Élisabeth Borne est devenue la 2^{nde} femme Première ministre en 2022.

Élections locales

- 42,2 % des conseillers municipaux sont des femmes, mais seulement **20,1 % des communes ont une femme pour maire**.
- En 2021, on compte **48,5 % de femmes conseillères régionales** (31,6 % de présidentes de région) ; **50 % de femmes conseillères départementales** (20,0 % de présidentes de département).
- Certaines instances locales sont moins paritaires : on compte **35,0 % de femmes conseillères intercommunales** (11,8 % de présidentes d'EPCI).

6. ÉDUCATION ET JEUNESSE

Orientation dans l'enseignement secondaire et dans le supérieur

- À la rentrée 2021, les filles représentent seulement **39,8 %** des effectifs dans la spécialité **Mathématiques** en Terminale générale, **13,7 %** dans la spécialité **Numérique et sciences informatiques (NSI)** et **13,3 %** dans la spécialité **Sciences de l'ingénieur (SI)**.
- En filière professionnelle, on compte en 2021 **86 % de femmes en CAP Coiffure, esthétique et autres services aux personnes** contre seulement **1,5 % de femmes en CAP Électricité et électronique**.
- Dans l'enseignement supérieur, les femmes ne représentent que **31 % des étudiants des classes préparatoires (CPGE) scientifiques**, contre 73 % des étudiants en CPGE littéraires et 53 % des étudiants en CPGE économiques (rentrée 2022). À l'Université, seuls **9 % des étudiants en formations d'ingénieurs** sont des femmes.
- Fin 2022, **7 régions ont signé la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans le système éducatif**.

Diplômes

- Les femmes obtiennent de meilleurs résultats au baccalauréat : **35 % des bachelières obtiennent la mention « Bien » ou « Très bien »** contre 25 % des bacheliers.
- **26 % des femmes âgées de 25-64 ans sont diplômées du supérieur (> bac +2)**, contre 23,5 % des hommes en 2020.

Emploi et précarité

- En 2020, **1,4 million de jeunes ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation**. Cela concerne **9,7 % des femmes de 15-24 ans** (11,4 % des hommes) et **19,8 % des femmes de 25 à 29 ans** (14,9 % des hommes).
- Les femmes représentent **6 boursiers sur critères sociaux sur 10** (2020-2021).

Violences sexistes et sexuelles chez les jeunes

- **65 % des femmes victimes de violences sexuelles ont entre 18 et 29 ans** (violences hors partenaires subies au cours des 5 dernières années).
- **40 % des jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans ont déjà fait l'objet d'une drague importune dans l'espace public**.
- **27 % des femmes âgées de 18 à 24 ans auraient déjà reçu des commentaires sexistes sur les réseaux sociaux**.

Engagement citoyen

- **61 % des 145 000 volontaires en service civique en 2021 sont des femmes**.
- **14 650 jeunes ont participé au séjour de cohésion du Service national universel 2021, dont 56 % de femmes**.

7. CULTURE, MÉDIAS ET SPORTS

Programmation et récompenses artistiques

- Au Festival de Cannes 2022, seulement **5 des 21 films présentés ont été réalisés par une femme.**
- **10 %** des artistes récompensées pour le meilleur album aux Victoires de la musique depuis 1985 sont des femmes.

Médias

- **43 % des intervenants à la télévision et la radio** en 2021 sont des femmes. Elles représentent seulement **30 % des invités politiques** conviés sur les plateaux.
- Leur temps d'exposition est en moyenne supérieur à leur temps de parole : on compte **43 % de femmes à l'antenne** en 2021, pour **36 % du temps de parole** (TV et radio).

Pratiques sportives

- **4,9 millions de femmes** sont licenciés auprès d'une fédération sportive en 2021. Elles représentent 37,8 % des licenciés.
- La pratique sportive demeure genrée : en 2021, 83,8 % des licenciées en équitation sont des femmes, 9,5 % pour le football, 11 % pour le cyclisme et le rugby.

FOCUS OUTRE-MER

Violences sexistes et sexuelles

- À la Réunion, **15 %** des femmes seraient en situation de violences conjugales, **18 %** en Martinique et **19 %** en Guadeloupe.
- À la Réunion et dans les Antilles, **plus d'1 femme sur 4 a été victime de violences intrafamiliales avant l'âge de 18 ans.**
- 48 % des femmes de Guadeloupe déclarent avoir déjà été interpellées ou sifflées dans la rue, 51,3 % des femmes de Martinique et 36,2 % des femmes de la Réunion. **C'est 2 à 4 fois plus qu'en France métropolitaine.**

Égalité professionnelle et autonomie économique

- En 2018, **54 %** des femmes sont en emploi en Martinique, **45 %** à la Guadeloupe, **42 %** à la Réunion, **38 %** en Guyane et **25 %** à Mayotte (France métropolitaine 62 %).
- **42 %** des femmes âgées de 15 ans et plus sont au chômage à Mayotte, 25 % en Guadeloupe et La Réunion, 21 % en Guyane et 17 % en Martinique (2018). C'est jusqu'à 4 fois plus que dans l'Hexagone.

Précarité et droits sociaux

- Il y a environ **2 fois plus de femmes cheffes de famille monoparentales** dans les Outre-mer que dans l'Hexagone (2018).
- **94 %** des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté à Mayotte (2018), **61 %** à la Réunion (2015).

Santé

- Le taux de recours à l'IVG est **29,5 IVG pour 1 000 femmes** âgées de 15 à 49 ans dans les Outre-mer, soit **2 fois plus** que dans l'Hexagone.

Éducation et jeunesse

- Les femmes représentent **60,7 % des étudiants du supérieur** dans les Outre-mer (rentrée 2020).

Quartiers Politique de la Ville (QPV)

Emploi et chômage

→ **Le taux de chômage des femmes de QPV est 2,6 fois supérieur** à celui des femmes des autres quartiers (2019). **51,0 % des femmes de QPV sont actives**, contre 69,3 % dans les autres unités urbaines.

Seules 6,6 % des femmes vivant en QPV sont cadres.

Santé

→ Seules **51,1 % des femmes se déclarent en bon ou très bon état de santé** en QPV, contre 67,5 % des femmes dans les autres quartiers. 54,3 % des femmes sont en surpoids en QPV, contre 37,9 % dans les autres unités urbaines.

Éducation et jeunesse

→ **40,1 % des filles et 55,5 % des garçons vivant en QPV s'orientent vers la filière professionnelle** (CAP ou 1^{ère} pro, lycées publics), pour respectivement 21,2 % et 33,7 % hors QPV (année scolaire 2018-2019).

Ruralité

Violences sexistes et sexuelles

→ On estime que **près de la moitié des féminicides a lieu en milieu rural.**

Les femmes victimes sont plus isolées et les droits et les dispositifs de prise en charge sont moins connus. **1,5 million d'euros** ont été reversés aux associations « d'aller-vers » pour l'égalité entre les femmes et les hommes en milieu rural en 2021-2022.

Emploi et chômage

→ **Le taux de chômage des femmes dans les zones rurales est de 11,8 %**, contre 9,9 % pour les hommes (2020). 21 % des femmes salariées sont en contrat précaires (CDD, intérim, stages), **30 % sont à temps partiel.**

30 % des agriculteurs sont des agricultrices, et 1 exploitation agricole sur 4 est dirigée par une femme.

Parité

→ **20,3 % des communes rurales sont dirigées par des femmes**, contre 18 % des communes urbaines.

Éducation et jeunesse

→ Les filles en zone rurale suivent des études plus courtes : **47 % des jeunes filles rurales poursuivant leur scolarité espèrent obtenir au plus un Bac+3**, contre 35 % chez les jeunes femmes urbaines.

LA POLITIQUE PUBLIQUE ÉGALITÉ EN CHIFFRES

Pilotage : le service des droits des femmes (SDFE) et son réseau déconcentré (RDFE)

- Le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) est l'administration chargée de mettre en œuvre la politique du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. **Le SDFE impulse, coordonne et anime l'action interministérielle relative à l'égalité entre les femmes et les hommes**, au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).
- Le SDFE est composé **d'un service central (25 personnes) et du réseau déconcentré au droit des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (RDFE) (130 personnes)**. **18 directrices et directeurs régionaux (DR)** sont déployées en régions (13 en métropole et 5 en Outre-mer), placés auprès des Préfets de régions et/ou des DREETS. Ils et elles sont accompagnés d'un.e DR délégué.e et d'un cadre de gestion. **94 délégué.es départementales (DD)**, rattachées à la DDETS-PP, à la DDI ou au Préfet, déploient la politique dans les territoires.

Budget : le programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes »

- Le P137 est doté de **65,4 millions d'€ en CP** (LFI 2023). Il était de 50,6 millions d'€ en CP en 2022 (LFI 2022), soit **une augmentation de 29,2 % entre 2022 et 2023**. Le budget du P137 **a plus que doublé depuis 2017**.
- L'ensemble des actions portées par le programme est conduit dans le cadre de partenariats nationaux et locaux, notamment associatifs. **3/4 des crédits du P137 ont été délégués aux services déconcentrés** (crédits de paiement). Plus 90 % du P137 est distribué sous forme de subventions aux associations nationales et locales.

Budget : le DPT « Politique de l'égalité entre les femmes et les hommes »

- Les crédits du P137 ne reflètent pas la totalité de l'effort consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes qui est portée par l'ensemble des ministères, dans une logique transversale. **Un document de politique transversale (DPT), annexé au projet de loi de finances (PLF), retrace l'ensemble des moyens et crédits consacrés à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents ministères**.
- L'évaluation des crédits du DPT *Égalité entre les femmes et les hommes*, au titre du PLF 2023, atteint près de **2,4 Md€ en CP**. Concernant le déploiement de la politique d'égalité sur le territoire national, les crédits s'établissent à 1,9 Md€, en augmentation de 940,9 M€ par rapport à 2022.
- **50 programmes participent à la rédaction du DPT au titre du PLF 2023** (contre 45 en 2021). **39 programmes concourent à l'évaluation des crédits** retracés dans le DPT égalité 2023 (contre 33 pour 2022 et 28 en 2021).



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cette publication a été réalisée par le **service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS)**. Les données présentées sont issues des publications et études des organismes de la statistique publique, pour la plupart accessibles en ligne, ainsi que des données mises à disposition par les partenaires du ministère délégué, chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances. Sauf exception ou mention spécifique, cet ouvrage présente les dernières données disponibles au 8 février 2023.

Pour en savoir plus : *Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes – Édition 2022*, disponible sur www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Benoît Dujol, directeur général de la cohésion sociale, délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. **Responsable d'édition** : secrétariat général des ministères sociaux – délégation à l'information et à la communication (Dicom) des ministères sociaux. **Maquette et réalisation** : Dicom des ministères sociaux.